

INTÉRESSEMENT(S)

**Alors, c'est maintenant clair pour tous
et toutes le 100 % gagnant.... ?**

avril 2016

En octobre, des tracts annonçaient la grande victoire historique du syndicalisme d'accompagnement comme le fameux « 100% gagnant ». En fait, ils vantaient le remplacement des augmentations de salaires généralisées au profit de l'individualisation des rémunérations. Ceci avec en plus une publicité éhontée autour du plan d'épargne salariale (PEE) de NATIXIS. Après la réforme du ferroviaire, il fallait bien se refaire une santé à l'approche des élections y compris en signant tout et n'importe quoi.

Ce fut le cas des accords intéressements dans les 3 EPICs. Au passage, il est commode d'oublier d'expliquer que le dispositif est externalisé et qu'au final il est pioché dans les propres poches des cheminots et cheminotes !

Le retour des richesses produites consentie aux cheminot-e-s pour 2015 et 2016 est externalisé, avec en prime la probable vente des adresses de tous les cheminots comme clients potentiels. Avec cet accord intéressement, ce sont les augmentations salariales annuelles qui sont bloquées à 0. Toutes les OS le savent, y compris les signataires le savent depuis la toute première Table ronde sur le sujet ! SUD-Rail est la seule OS à l'avoir dénoncé !

Les confédérations des signataires luttent par ailleurs contre l'extension de l'intéressement ! Pourquoi leurs fédérations de cheminots brûlent d'envies de l'imposer à la SNCF ?? En effet, à la SNCF comme ailleurs, il est démontré que les éléments variables et/ou aléatoires de rémunération contribuent à créer de fortes inégalités entre salarié-e-s. Cette politique salariale fragilise et remet en cause la nature des garanties collectives que sont les salaires.

Cette politique patronale, comme celle de destruction de l'emploi (-3.800 au 1^{er} octobre 2015), assèche les recettes de la protection sociale. Cette politique plonge notre régime spécial dans des difficultés de financement. C'est aussi une volonté claire des libéraux.

Déjà pointe les exigences de réduction de nos droits, à l'instar d'un futur accord sur la mutuelle obligatoire, suivi d'une complémentaire santé que la CFDT veut imposer, avec la direction à tous les salariés du GPF.

**En 2015, l'UNSA et la
CFDT vous vendaient
du rêve, en invoquant
un accord historique,
obtenu de hautes luttes
pour le bien de toutes et
tous !
SUD-Rail, seul, l'avait
dénoncé !**

La direction préfère l'intéressement, et pour cause :

- absence de cotisation versée aux caisses de Retraites et de Prévoyance;
- exclusion des retraités qui remet en cause le principe des pensions indexées sur le salaire des actifs ;
- Elle impose aux cheminot-e-s ses objectifs pour que l'intéressement continue d'être versé.
- alimentation en capital d'une société d'actionariat (NATIXIS détentrice de sub-primes est touchée en 2008 par l'escroquerie de Bernard MADOFF, ce qui est peu rassurant pour la bonne gestion des fonds versés par des cheminots incroyables) avec laquelle la SNCF a des liens tenues. Défiscalisations et rétrocessions sont à la clef pour SNCF, qui finance mêmes des rachats de filiales qui s'autoconcurrence parfois les cheminots qui en sont « actionnaires involontaire : Ou comment investir dans sa propre mise à mort !

De l'argent, il y en a !

Alors Il faut augmenter les salaires et les pensions !

Alors c'est quoi l'intéressement ?

Les effets de ce dispositif sur la productivité et la pression au travail pesent sur les salarié-e-s. En revanche, les effets sur les salaires sont infimes.

Les dispositifs de partage des richesses produites (quelle part ?) et les primes auxquelles ils donnent lieu se substituent aux augmentations de salaire et ne sont pas complémentaires.

Pratiquer l'intéressement n'influence pas de manière significative la rémunération totale, mais s'accompagne d'un effet neutralisant l'évolution des salaires ; ce que nous allons vérifier dès cette année avec l'annonce du gel de la rémunération de tous les cheminots à cause de l'intéressement. Les effets sur les promotions par les notations ne seront quant à eux connus que l'année prochaine en janvier, et il y en aura ! Les patrons comptent et veulent réduire ce qu'elle appelle la masse salariale.

c'est-à-dire la part de ce que nous produisons qu'ils acceptent de réaffecter à la rémunération globale des travailleuses et travailleurs (salaires, primes, notations, part sociale, etc). Ainsi ce qu'ils donnent sur un élément, ils le décomptent sur un autre... Sauf en cas de vrai rapport de force qui permet de faire augmenter le volume de l'enveloppe globale.

Comme le prévoit la loi, le principe de non-substitution des primes aux salaires est respecté durant l'année de l'introduction de l'intéressement. Au-delà, le principe n'est plus respecté dans les entreprises. Cette carotte à l'objectif agit comme une « taxe fixe » sur les entreprises, qui est répercutée sur les salaires.

Grande victoire pour les cheminots : La mise en place d'un dispositif qui fait que ce qu'on leur donne d'une main, on leur reprend plus de l'autre.

Ainsi c'est en moyenne 400€ par an et par cheminot sur seulement 3 ans, au lieu d'une augmentation à vie, qui se cumulera avec d'autres. Une augmentation qui aurait servi à alimenter notre système social, ce qui n'est pas le cas avec l'intéressement.

Et des retraités une nouvelle fois exclus des mesures collectives.

Dans les faits, ces intéressements (d'un montant différent dans chaque EPIC) représentent bien moins que les 400€ promis !

Les montants maximums (la moindre absence pénalise le cheminot) :

⊗ 398 euros pour les salariés de l'EPIC SNCF.

⊗ 401 euros pour ceux de l'EPIC Mobilités.

⊗ 449 euros pour ceux de l'EPIC Réseau.

A quelle sauce voulez vous être mangé ?

- **Virement « immédiat »** (il faut tout de même obtenir un code pour accéder au site) : une taxation ampute largement la somme que vous toucherez au final, et au passage vous découvrez que l'accord parlait de **brut** !
- **Vous lisez que si vous acceptez de laisser l'argent sur un compte NATIXIS**, donc sur un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), alors non seulement vous ne serez pas imposé (à part la CSG à la sortie de l'argent), mais qu'en plus la SNCF abonde ce compte d'une somme quasiment équivalente à plus de 20% de votre intéressement.

Mais rien ne vous explique quelle mécanique honteuse est à l'œuvre. Que vous donnez tacitement l'accord pour que votre argent soit bloqué pour 5 années. Que l'abondement est forcément pris sur l'enveloppe salaires 2016/2017, ce qui expliquera l'absence de réelles négociations salariales en 2016 et probablement 2017.

Que ce sera 0% d'augmentation sur 3 ans.

**L'intéressement ce n'est pas un cadeau,
il a été pris dans notre poche
en nous faisant produire encore et toujours plus...**